

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

A une séance ordinaire tenue le 21 septembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc

formant quorum;

**SONT ABSENTS :**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Monsieur le conseiller	Normand Leroux

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn, mairesse suppléante, procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 524-09-2015**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- Adoption de l'ordre du jour**
- 2- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 17 et 31 août 2015**
- 4- Règlements**
  - 4.1- Adoption Projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 (258-K-07-2015)
  - 4.2- Adoption : Règlement concernant les normes de construction des infrastructures (Règlement 425-2015)

4.3- Adoption : Règlement concernant les nuisances pour modifier les heures d'utilisation des tondeuses (SQ-04B-2015)

4.4- Avis de motion : Amendement au règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme (Règlement 10-A-2015)

#### **5- Soumissions**

5.1- Résultat des soumissions : Tracteur pour l'entretien des patinoires

#### **6- Administration et Finances**

6.1- Renouvellement marge de crédit

6.2- Adhésion via Centre de Services Partagés du Québec pour l'acquisition de papiers

6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

#### **7- Sécurité publique**

7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 août 2015

#### **8- Travaux publics et génie**

8.1- Mandat bureau de notaire servitude d'écoulement des eaux chemin des Diamants lot 3 430 345

8.2- Mandat bureau de notaire servitude d'écoulement des eaux Montée Constantineau lot 3 430 670

8.3- Autorisation pour la signature du protocole d'entente pour le prolongement du chemin Héméra

8.4- Autorisation pour la signature du protocole d'entente pour le prolongement du chemin Symphonie

#### **9- Environnement**

**10- Urbanisme** (10.1 à 10.16: *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 8 septembre 2015*)

10.1 161, rue Principale : « Profusion Immobilier inc. » Revêtement de la toiture, plans 2015-094

10.2- 2 545, chemin des Entreprises 3 432 026 : « Gestion P Filion inc. » Nouvelle construction, plans 2015-095

10.3- 32, avenue de la Gare : « 9197-1481 Québec inc. » Rénovation, plans 2015-096

10.4- 200, rue Principale : « 9298-6850 Québec inc. » Changement de couleurs, plans 2015-097

10.5- 24, avenue de la Gare : « Dubé, Cooke, Pedicelli inc. » Changement de couleurs, plans 2015-098

10.6- 194, rue Principale : Clôture, plans 2015-099

- 10.7- 266, rue Principale : « Bijouterie Tolob » Lettrage, plans 2015-100
- 10.8- 62, avenue de la Gare : « Le Studio » Enseigne sur poteau, plans 2015-101
- 10.9- 200, rue Principale, local 1 A : « Parfumerie du Nord » Enseigne à plat, plans 2015-102
- 10.10- 66, avenue de la Gare : « Chez Suzette » Enseignes à plat et communautaire, plans 2015-103
- 10.11- 170 A, chemin du Lac-Millette : « Rockport » Enseignes à plat, plans 2015-104
- 10.12- Dérogation mineure Rue Principale, lot 2 315 238
- 10.13- Dérogation mineure *Accord de principe 77*, avenue de l'Église
- 10.14- Dérogation mineure *Accord de principe 20*, avenue Vital
- 10.15- Dérogation mineure Chemin Lewis, lot P 334 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.16- Dérogation mineure 1 226, chemin Saint-Lambert (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.17- Mandat aviseurs légaux pour faire cesser l'occupation résidentielle au 2160 et 2164 Jean-Adam
- 10.18- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 août 2015

## **11- Vie Communautaire**

## **12- Ressources Humaines**

- 12.1- Prolongation d'embauche de certains employés temporaires cols bleus au service des travaux publics et génie
- 12.2 Départ à la retraite d'un pompier à temps partiel

## **13- Correspondance**

- 13.1- Souper François Marcil au profit de la Maison des Jeunes et du Garde-Manger des Pays d'en Haut
- 13.2- Souper gala gastronomique de Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut
- 13.3- Subvention pour l'organisme communautaire l'Antr'aidant
- 13.4- Souper entraide bénévole des Pays-d'en-Haut
- 13.5 Subvention Maison de soins palliatifs La Traversée
- 13.6- Subvention Maison de soins palliatifs La Rivière du Nord

## **14- Points nouveaux**

- 14.1- Demande Ministère des Transports du Québec pour un arrêt angle Principale et rue Molson

- 14.2- Autorisation de transmission à la MRC des données du portail GMR de Recyc-Québec
- 14.3- Protocole d'entente avec la MRC concernant le service d'écocentre
- 14.4- Protocole d'entente avec la MRC concernant le service de cueillette et transport des matières résiduelles
- 14.5- Paiement de factures
- 15- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- **Levée de l'assemblée**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

### **RÉSOLUTION 525-09-2015** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 est approuvé tel que déposé.

### **RÉSOLUTION 526-09-2015** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 527-09-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION**  
**DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
**RÈGLEMENT 258-K-07-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU : Qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 août 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 258-K-07-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté.

**RÉSOLUTION 528-09-2015**  
**ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES**  
**DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES**  
**RÈGLEMENT 425-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 août 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 août 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 425-2015 concernant les normes de construction des infrastructures est adopté.

**RÉSOLUTION 529-09-2015**  
**ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT**  
**LES NUISANCES POUR MODIFIER**  
**LES HEURES D'UTILISATION DES TONDEUSES**  
**RÈGLEMENT SQ-04B-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 août 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 août 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-04B-2015 concernant les nuisances pour modifier les heures d'utilisation des tondeuses est adopté.

**AVIS DE MOTION 530-09-2015**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ**  
**CONSULTATIF D'URBANISME 10-A-2015**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 10-A-2015 amendant le règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 531-09-2015**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**TRACTEUR POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 21 septembre 2015 à 11 h 00 pour l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des patinoires;

ATTENDU Les demandes de soumissions par invitation auprès de trois firmes;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Centre Kubota des Laurentides	26 329,27 \$
Entreprises A. Laporte et fils	27 479,03 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 21 septembre 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 et le trésorier est autorisé à faire les transferts nécessaires entre les différents postes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 26 329,27 \$, incluant les taxes, présentée par Centre Kubota des Laurentides pour l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des patinoires est

acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 532-09-2015**  
**RENOUVELLEMENT MARGE DE CRÉDIT**

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur détient depuis 2006 avec la Caisse Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur une marge de crédit de 3 500 000 \$, pour couvrir temporairement les frais d'exploitation, advenant une baisse des liquidités;

ATTENDU : Qu'il est devenu nécessaire de procéder avec le renouvellement de ladite marge de crédit;

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 21 août 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Demande soit faite à la Caisse Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur de renouveler la marge de crédit de la Ville de Saint-Sauveur pour un montant de 3 500 000 \$.

**RÉSOLUTION 533-09-2015**  
**ADHÉSION VIA CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**  
**POUR L'ACQUISITION DE PAPIERS**

ATTENDU La proposition du Centre de Services Partagés du Québec pour l'acquisition de papiers;

ATTENDU Le rapport au conseil et l'analyse du trésorier en date 10 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur adhère au Centre de Services Partagés du Québec pour une période de deux (2) ans soit du 1er mars 2016 au 28 février 2018 pour l'achat regroupé de papier pour photocopieuse et imprimante.

**RÉSOLUTION 534-09-2015**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 10 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 40583 à 40855) pour la période du 13 août au 16 septembre 2015 au montant de 847 198,32 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 535-09-2015**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en août 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 40 interventions durant le mois dont, entre autre, 13 entraides, 1 senteur de fumée apparente, 1 feu à ciel ouvert, 3 fausses alarme, 1 feu de bâtiment, 3 système d'alarme en opération, 4 alarmes annulées, 1 feu de véhicule, 2 feux de rebuts, 1 déversement et 2 senteurs et/ou fuite de gaz.

**RÉSOLUTION 536-09-2015**  
**MANDAT BUREAU DE NOTAIRE**  
**SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX**  
**CHEMIN DES DIAMANTS**

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire, de régulariser une situation d'écoulement des eaux sur le lot 3 430 345 en établissant une servitude;

ATTENDU La description technique de ladite servitude préparée par Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 17 août 2015 sous ses minutes 6478;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le bureau de notaire Lucie Béliveau soit mandaté pour la préparation d'une servitude d'écoulement des eaux sur le lot 3 430 345, 107 chemin des Diamants, sur la base de la description technique préparée par Richard Barry et que Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins de la présente résolution.

**RÉSOLUTION 537-09-2015**  
**MANDAT BUREAU DE NOTAIRE**  
**SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX**  
**MONTÉE CONSTANTINEAU**

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire, de régulariser une situation d'écoulement des eaux sur le lot 3 430 670 en établissant une servitude;

ATTENDU La description technique de ladite servitude préparée par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 21 août 2015 sous ses minutes 16780;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le bureau de notaire Major et Lazure soit mandaté pour la préparation d'une servitude d'écoulement des eaux sur le lot 3 430 673, Montée Constantineau, sur la base de la description technique préparée par Louis-Paul Beaudry et que Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins de la présente résolution.



**RÉSOLUTION 538-09-2015**  
**D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**PROLONGEMENT DU CHEMIN HÉMÉRA**

ATTENDU Le projet de prolongement du chemin Héméra;

ATTENDU Le règlement 296-2010 de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir, en respect avec les exigences du règlement 296-2010, entre la Ville et le promoteur pour le projet de prolongement du chemin Héméra.

**RÉSOLUTION 539-09-2015**  
**D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**PROLONGEMENT DU CHEMIN SYMPHONIE**

ATTENDU Le projet de prolongement du chemin Symphonie;

ATTENDU Le règlement 296-2010 de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir, en respect avec les exigences du règlement 296-2010, entre la Ville et le promoteur pour le projet de prolongement du chemin Symphonie.

**RÉSOLUTION 540-09-2015**  
**161, RUE PRINCIPALE : « PROFUSION IMMOBILIER INC. »**  
**REVÊTEMENT DE LA TOITURE, PLANS 2015-094**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0596 présentée le 5 août 2015 pour la propriété du 161, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-094, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 161, rue Principale.

**RÉSOLUTION 541-09-2015**  
**2 545, CHEMIN DES ENTREPRISES : « GESTION P FILION INC. »**  
**NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2015-095**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0569 présentée le 28 juillet 2015 pour la propriété du 2 545, chemin des Entreprises;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-095, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 2 545, chemin des Entreprises.

**RÉSOLUTION 542-09-2015**  
**32, AVENUE DE LA GARE : « 9197-1481 QUÉBEC INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-096**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0562 présentée le 23 juillet 2015 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU que cet immeuble est identifié comme patrimonial et fait partie du site du patrimoine identifié au plan d'urbanisme;

ATTENDU les objectifs applicables au projet, lesquels prévoient qu'il faille :

- protéger et mettre en valeur les bâtiments anciens et les ensembles d'intérêt architectural, historique ou patrimonial;
- assurer l'harmonisation des ajouts ou modifications aux constructions existantes;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables au projet, lesquels prévoient qu'aucune modification ou addition à un bâtiment identifié comme bâtiment patrimonial au plan d'urbanisme ne doit avoir pour effet de réduire la valeur patrimoniale de l'immeuble;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-096, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 32, avenue de la Gare, au motif que le retrait de la colonnade sur le balcon, existante depuis la construction originelle, de même que la modification des ouvertures affectent et réduisent la valeur patrimoniale du bâtiment.

**RÉSOLUTION 543-09-2015**  
**200, RUE PRINCIPALE : « 9298-6850 QUÉBEC INC. »**  
**CHANGEMENT DE COULEURS, PLANS 2015-097**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0599 présentée le 7 août 2015 pour la propriété du 200, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère d'évaluation qui prévoit que pour toute construction, toute couleur phosphorescente ou fluorescente est exclue;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-097, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété du 200, rue Principale, au motif que la couleur proposée « poire d'anjou B.M. AF-425 » est vive et apparentée à une couleur fluorescente.

**RÉSOLUTION 544-09-2015**  
**24, AVENUE DE LA GARE : « DUBÉ, COOKE, PEDICELLI INC. »**  
**CHANGEMENT DE COULEURS, PLANS 2015-098**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

certificat d'autorisation 2015-0627 présentée le 29 juillet 2015 pour la propriété du 24, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-098, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété du 24, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 545-09-2015**  
**194, RUE PRINCIPALE**  
**CLÔTURE, PLANS 2015-099**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0693 présentée le 1er septembre 2015 pour la propriété du 194, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-099, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété du 194, rue Principale.

**RÉSOLUTION 546-09-2015**  
**266, RUE PRINCIPALE : « BIJOUTERIE TOLOB »**  
**LETRAGE, PLANS 2015-100**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0405 présentée le 6 août 2015 pour la propriété du 266, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre

2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-100, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 266, rue Principale.

**RÉSOLUTION 547-09-2015**  
**62, AVENUE DE LA GARE : « LE STUDIO »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-101**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0680 présentée le 6 août 2015 pour la propriété du 62, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-101, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 62, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 548-09-2015**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 1 A : « PARFUMERIE DU NORD »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-102**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0461 présentée le 1er juillet 2015 pour la propriété du 200, rue Principale, local 1 A;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU les critères d'évaluation, lesquels prévoient que l'harmonisation des enseignes sur un même bâtiment est obligatoire et que pour chaque alignement d'enseignes sur un même étage, les centres géométriques soient alignés;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-102, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 1 A, au motif suivant que le mode d'installation et la localisation proposés de l'enseigne ne s'harmonisent pas à l'alignement des enseignes existantes.

**RÉSOLUTION 549-09-2015**  
**66, AVENUE DE LA GARE : « CHEZ SUZETTE »**  
**ENSEIGNES À PLAT, PLANS 2015-103**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0498 présentée le 7 juillet 2015 pour la propriété du 66, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance extraordinaire du 15 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-107, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 66, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 550-09-2015**  
**170 A, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « ROCKPORT »**  
**ENSEIGNES À PLAT, PLANS 2015-104**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0685 présentée le 31 juillet 2015 pour la propriété du 170 A, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-104, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 170 A,  
chemin du Lac-Millette.

**RÉSOLUTION 551-09-2015**  
**DÉROGATION MINEURE –**  
**RUE PRINCIPALE, LOT 2 315 238**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un bâtiment de 3 étages au lieu de 2,5 et ayant une hauteur de 13,5 m au lieu de 10,5 m.

**RÉSOLUTION 552-09-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**77, AVENUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un garage à une distance de 1,2 m de la ligne de lot avant au lieu de 1,5 m.

**RÉSOLUTION 553-09-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**20, AVENUE VITAL**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 112 et 113 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la position du bâtiment principal à une distance de 2,20 m au lieu de 3 m de la ligne de lot latérale ainsi que celle de la remise à 0,77 m au lieu de 1 m de la ligne de lot arrière.

**RÉSOLUTION 554-09-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**CHEMIN LEWIS, LOT P 334**

ATTENDU La résolution 501-08-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 26 août 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la création d'un nouveau lot à construire ayant un frontage de 15,54 m au lieu des 17 m requis à la grille des usages pour la zone H 202.

**RÉSOLUTION 555-09-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**1 226, CHEMIN SAINT-LAMBERT**

ATTENDU La résolution 502-08-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 26 août 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 123.3° b) du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la position du garage à 0,6 m de la limite de lot latérale droite au lieu de 1 m.

**RÉSOLUTION 556-09-2015**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE**  
**2160, 2164 CHEMIN JEAN-ADAM**

ATTENDU que des visites d'inspection du Service de l'urbanisme et du Service des incendies réalisées en juin et juillet 2015 ont permis de constater la présence de deux (2) unités d'habitation, respectivement situées au 2160 et 2164 Chemin Jean-Adam;

ATTENDU que ces constructions sont situées dans la zone IC104, telle que définie au règlement de zonage no.222-2008, laquelle n'autorise aucun usage résidentiel;

ATTENDU qu'un avis écrit a été transmis au propriétaire le 9 juin 2015 l'informant de la réglementation;



Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

Que le cabinet PFD avocats soit mandaté pour déposer devant la Cour supérieure du Québec les ordonnances et requêtes nécessaires afin d'obtenir la cessation des usages non conformes.

### **COMMENTAIRE 557-09-2015** **STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois d'août 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 110 permis d'émis en août pour un total de 3 554 689 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 34 329 939 \$ comparativement à 14 996 500 \$ pour la même période en 2014.

### **RÉSOLUTION 558-09-2015** **PROLONGATION D'EMBAUCHE** **D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES**

ATTENDU La résolution 238-04-2015 autorisant l'engagement de personnel temporaire pour l'été 2015 pour des périodes déterminées;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 26 août 2015 proposant de prolonger l'embauche de certains employés temporaires aux travaux publics et génie;

ATTENDU Le rapport du trésorier à l'effet qu'il y a au budget 2015 les fonds nécessaires pour les dites prolongations;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Les personnes suivantes voient leur engagement prolongé de quatre semaines à savoir : Madame Martine Jeanson, Messieurs Pascal Sabourin, Matthew Lavergne, Jean-François Lanteigne et François Bélisle le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur.

### **RÉSOLUTION 559-09-2015** **DÉPART À LA RETRAITE**

ATTENDU : Que Monsieur Luc Blondin a décidé de prendre sa retraite du poste de pompier à temps partiel à la Ville de Saint-Sauveur après 33 ans de service;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur accepte à regret la décision de Monsieur Luc Blondin.

Des remerciements soient transmis à Monsieur Blondin pour l'excellent travail effectué durant ses années de service pour la Ville de Saint-Sauveur et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour une retraite bien méritée.

**RÉSOLUTION 560-09-2015**  
**SOUPER BÉNÉFICE FRANÇOIS MARCIL**

ATTENDU La tenue le 14 octobre 2015 de la onzième édition du souper François Marcil au profit de la Maison des Jeunes et du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 14 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur participe au souper bénéfice annuel François Marcil qui se tiendra le 14 octobre 2015 en faisant l'acquisition de 4 billets à raison de 165 \$ l'unité.

**RÉSOLUTION 561-09-2015**  
**AIDE FINANCIÈRE**  
**SOUPE ET COMPAGNIE DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU : Le rapport du greffier en date du 14 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de dix (10) billets pour le souper bénéfice à raison de 150 \$ l'unité (taxes incluses), le tout au profit de Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut.

**RÉSOLUTION 562-09-2015**  
**SUBVENTION ORGANISME**  
**COMMUNAUTAIRE L'ANTR'AIDANT**

ATTENDU : Le rapport du greffier en date du 14 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 200 \$ est accordée à l'organisme communautaire l'Antr'aidant à titre d'aide financière.

**RÉSOLUTION 563-09-2015**  
**AIDE FINANCIÈRE**  
**ENTRAIDE BÉNÉVOLE DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU : Le rapport du greffier en date du 14 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de dix (10) billets pour le souper bénéfice à raison de 150 \$ l'unité (taxes incluses), le tout au profit de l'entraide bénévole des Pays-d'en-Haut.

**RÉSOLUTION 564-09-2015**  
**SUBVENTION MAISON DE SOINS PALLIATIFS**  
**LA TRAVERSÉE**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal remette une somme de 100 \$ à la Maison de soins palliatifs La Traversée à titre de subvention.

**RÉSOLUTION 565-09-2015**  
**SUBVENTION MAISON DE SOINS PALLIATIFS**  
**LA RIVIÈRE DU NORD**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal remette une somme de 100 \$ à la Maison de soins palliatifs de la Rivière du Nord à titre de subvention.

**RÉSOLUTION 566-09-2015**  
**DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
**ARRÊT ANGLE PRINCIPALE ET RUE MOLSON**

ATTENDU La demande de la Ville de Saint-Sauveur en août 2008 pour l'ajout d'un arrêt toutes directions angle Principale et Mont-Molson;

ATTENDU Que le Ministère dans sa lettre ne donnant pas suite à la demande de la Ville mentionnait que s'il y avait des changements qu'il était disponible à regarder de plus près la situation pour tenter de l'améliorer;

ATTENDU Qu'avec la construction de l'immeuble du Clos du Faucon la visibilité à l'intersection Principale et Mont-Molson s'en trouvera diminuée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Dans ce contexte, une nouvelle demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de prévoir l'ajout d'un arrêt toutes directions angle Principale et Mont-Molson pour sécuriser les automobilistes utilisant l'avenue du Mont-Molson.

**RÉSOLUTION 567-09-2015**  
**AUTORISATION DE TRANSMISSION À LA MRC**  
**DES DONNÉES DU PORTAIL GMR DE RECYC-QUÉBEC**

ATTENDU Qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, la MRC des Pays-d'en-Haut doit procéder à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

ATTENDU Que pour ce faire la MRC des Pays-d'en-Haut doit avoir accès au portail GMR de Recyc-Québec des municipalités locales;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise Recyc-Québec à donner accès à la MRC des Pays-d'en-Haut aux données la concernant figurant au portail GMR de Recyc-Québec.

**RÉSOLUTION 568-09-2015**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC**  
**CONCERNANT LE SERVICE D'ÉCOCENTRE**

ATTENDU Que selon le règlement 309-2015 de la MRC des Pays-d'en-Haut prévoyant déclarer la compétence de celle-ci dans le domaine de l'exploitation des écocentres;

ATTENDU Que la MRC des Pays-d'en-Haut n'entend pas, à court terme, s'occuper de la gestion des écocentres existants actuellement sur son territoire;

ATTENDU Qu'il est opportun de conclure une entente pour la fourniture de services par la Ville de Saint-Sauveur à la MRC des Pays-d'en-Haut concernant l'exploitation d'un écocentre;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Monsieur le Maire et le directeur général soit autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur un protocole d'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut pour que la Ville au nom de la MRC organise, opère et administre le service d'écocentre à fournir à la population de la Ville de Saint-Sauveur et des municipalités de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Morin-Heights.

**RÉSOLUTION 569-09-2015**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC**  
**CONCERNANT LE SERVICE DE CUEILLETTE**  
**ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU Que selon le règlement 309-2015 de la MRC des Pays-d'en-Haut prévoyant déclarer la compétence de celle-ci dans le domaine de la cueillette et le transport des déchets et du recyclage sur son territoire;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur est actuellement liée par contrat en regard de la cueillette et le transport des matières résiduelles sur son territoire;

ATTENDU Qu'il est opportun de conclure une entente pour la fourniture de services par la Ville de Saint-Sauveur à la MRC des Pays-d'en-Haut concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Monsieur le Maire et le directeur général soit autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur un protocole d'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut pour que la Ville au nom de la MRC organise, opère et administre un service de cueillette et de transport des matières résiduelles qui sera fourni à la population de la Ville et ce jusqu'à la fin du présent contrat.

**RÉSOLUTION 570-09-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES**

ATTENDU le dépôt de factures additionnelles par le service de la trésorerie;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer les factures suivantes :

- Roche Ltée Groupe-conseil (réservoir Mont-Habitant)  
2 707,66 \$ (incluant les taxes)
- Sauvetage L'Aranéa inc (matériel de sauvetage en hauteur) 10 490,95 \$ (incluant les taxes)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 571-09-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Diane Dufour-Flynn  
Mairesse suppléante